

Port : 06.25.73.08.41 ou
Fixe : 04.79.44.24.13
Du Lundi-Mardi-jeudi :
10h-12h/13h30-16h30
Mercredi-Vendredi :
10h-12h



Syndicat Intercommunal des écoles du Val Gelon et du Coisin - SIEGC

26 Impasse grand champ
73390 Chamoux sur Gelon

periscolaire@siegc.fr

1^{ère} INSCRIPTION AUX SERVICES PERISCOLAIRES RENTREE 2025 – 2026

Du vendredi 04 avril au lundi 12 mai 2025

(Si vous n'avez aucun enfant déjà inscrit aux services périscolaires en 2024-2025)

En 4 étapes par l'intermédiaire du **portail famille** et l'envoi
des documents par e-mail **au secrétariat.**

Tous les dossiers seront traités par ordre d'arrivée

Vous recevrez une confirmation de votre dossier avec la mention « complet ou incomplet », après réception des documents et vérification de l'enregistrement des données sur le portail famille.



ETAPE	QUOI	POURQUOI	COMMENTAIRES
1	Appelez le secrétariat du SIEGC	<p>👉 Afin d'ouvrir votre dossier et d'obtenir votre code abonné pour accéder au portail famille</p>	<p>Port : 06.25.73.08.41 ou Fixe : 04.79.44.24.13 Du Lundi-Mardi-jeudi : 10h-12h/13h30-16h30 Mercredi-Vendredi : 10h-12h</p>
2	<p>Rendez-vous sur le portail famille munis de votre code abonné</p> <p>Sur votre compte Famille - Dans :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Espace famille ➤ Dossier Famille 	<p>👉 Créer votre compte sur le portail famille</p> <p>👉 Remplir les données sur la fiche de votre (vos) enfant (s)</p> <p>(et vérifier celle de la fiche parentale préremplie lors de l'étape 1 avec la secrétaire)</p> <p>➤ <u>Contacts</u> Nom-prénom des contacts autorisés à venir chercher l'enfant, Type de contact (lien avec l'enfant) -téléphone- autorisation (Ici seront à inscrire, les beaux-pères et belles-mères de l'enfant si besoin)</p> <p>➤ <u>Informations complémentaires</u> Toutes les autorisations : hospitalisation, sport, photo et autres informations concernant l'enfant : port de lunettes, appareil dentaire...</p> <p>➤ <u>Données sanitaires</u> Tous les vaccins, les allergies, PAI (avec dossier médical à nous joindre)</p>	<p>https://portail.berger-levrault.fr/SIEGC73390/accueil</p> <p><u>A savoir :</u></p> <p>Dans les données Parentales, Les responsables 1 et 2 sont obligatoires. Elles correspondent aux personnes ayant l'autorité parentale, (même en cas de séparation, divorce ou monoparentalité).</p> <p>En cas d'un jugement prononcé par le juge des affaires familiales retirant l'autorité parentale de l'un des parents, la décision du jugement doit nous être fournie lors de l'envoi du dossier d'inscription par e-mail.</p> <p><u>Les beaux-pères ou belles-mères de l'enfant</u> seront à renseigner dans l'onglet "CONTACTS" sur la fiche enfant.</p>
3	<p>Sur votre compte Famille - Dans :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Espace famille ➤ Planning des activités 	<p>👉 Enregistrer vos plannings de réservations</p> <p>(si possible pour l'année entière, il vous sera toujours possible d'annuler ou de réserver au fur et mesure de vos besoins)</p>	<p>Vos réservations seront validées dès que votre dossier est complet. Vous recevrez alors une confirmation de vos demandes avec un statut. «Accusé de traitement ».</p> <p>⚠ INFORMATIONS pour les enfants entrant en CE1 et CM1 en 2025-2026</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Pour les élèves entrant en CM1 sur les écoles de Villard Leger et de Chamoux sur Gelon ➤ Pour les élèves entrant en CE1 sur les écoles de Coise et de Châteauneuf <p>L'enregistrement de vos plannings de réservations périscolaires ne pourra se faire qu'après l'affectation de votre enfant à l'établissement scolaire. (Courant Juin)</p>

ETAPE	QUOI	POURQUOI	COMMENTAIRES
4	Par Mail – periscolaire@siegc.fr	👉 Envoyer vos pièces justificatives	Vous pouvez télécharger celles-ci via notre site : WWW.SIEGC.FR dans l'onglet « Vert » Inscriptions périscolaires” (La liste se trouve ci-dessous)

Pièces justificatives (à nous retourner)

ATTENTION : chaque document demandé devra être **scanné individuellement** et l'ensemble des **documents feront l'objet d'un seul envoi mail.**

- **Coupon du règlement intérieur*** daté, signé par les parents ayant l'autorité parentale

Inutile de nous renvoyer tout le règlement, seul le coupon de signature suffit

- **Coupon de la charte de bonne conduite*** daté, signé par les parents et l'enfant

Inutile de nous renvoyer toute la charte, seul le coupon de signature suffit

- **Attestation de travail des deux parents***

*Signée avec le cachet de votre employeur. Si vous êtes **entrepreneur** à votre compte, merci **d'indiquer votre N° Siret et votre activité***

- **Attestation du Quotient Familial** datant de moins de 2 mois

Il détermine votre tranche tarifaire, sans celui-ci, vous serez automatiquement dans la tranche la plus élevée

- **Attestation de l'AAEH (Allocation d'éducation de l'enfant handicapé) ***

Pour enfant ayant allocation AEEH, au nom de l'enfant valable pour l'année scolaire 2025-202c

- **Attestation d'assurance responsabilité civile ou scolaire ***

Au nom de l'enfant 2024-2025 si vous ne pouvez pas encore obtenir celle de l'année 2025-202c

- **Décision de jugement***

Pour famille en garde alternée, ou toutes particularités incluant une décision du juge des affaires familiales.

- **Mandat SEPA** de prélèvement automatique accompagné d'un **RIB**

***Obligatoire**